

Commission consultative communale d'Intégration

PV 3/2017

Réunion conjointe du 28 juin 2017

1. Commission consultative communale d'Intégration :

Présents : Mmes Harf, Cuppini, Kastrinaki, Sabater remplacée par Jaerling, Egilsdottir, MM. Radoux, Thomas, Goldschmidt, membres effectifs ;

Mmes Perez Aguilar, Collignon-Yuan, MM. Weyland, Braun, Bisdorff, Surpless, membres suppléants ;
M. Probst, secrétaire.

excusés : MM. Ferreira Trindade, Lindbergh, Hashemi Assassi, Luboya, Kollwelter, Tanonkou;

En présence de Mmes Kayser et Cornero service « Intégration et besoins spécifiques »;

2. Commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes :

Présents : Mmes Fayot, Kayser, Krombach-Arend remplacée par M. Radoux, Metz remplacé par M. Zens, Von Bonkewitz, Schintgen, Soultanova, Wolter MM. Bartemes, Tremont ;

3. Commission de l'action sociale, de la santé et du 3e âge :

Présents : Mmes Als remplacée par M. Radoux, Goergen, Jaerling, Jones, Kayser, Tibbels, Wiseler remplacée par M. Bauer ; MM. Bartemes, Benoy remplacé par M. De Toffoli, Tasch, Wagner, Zens ;

M. Mann, secrétaire;

1. Motion Déi Lenk : adhésion de la Ville de Luxembourg à la Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la Ville. (en présence de M. Guy Foetz).

Entend Monsieur Foetz présentant la motion datée du 11 février 2016 et discutée dans la commission du contentieux en date du 4 mai 2016 ; qu'il critique le retard avec lequel la motion suit son cours ; qu'il insiste notamment sur la revendication de permettre l'inscription des non luxembourgeois sur les listes électorales après une durée de résidence de 2 ans sachant qu'eu égard à la durée de séjour effectif de beaucoup de non luxembourgeois, le délai de 5 ans est trop long ;

Entend M. Goldschmidt expliquant qu'une partie du retard est dû au fait que l'avis du service intégration a été demandé avec un certain retard ; que lors de la discussion en séance, le collègue échevinal a manifesté une approche positive face à l'initiative, mais que l'examen en détail de la Charte a révélé qu'un certain nombre d'articles posent problème, soit que la Ville n'a pas les compétences requises dans les domaines visés, soit que leur contenu ne rejoint pas la ligne politique adoptée ; que si par conséquent des réserves sont à émettre à l'encontre des articles visés, il faut se poser la question si une adhésion donne du sens ; que même si la Ville n'adhère pas, elle peut s'engager à procéder à des améliorations de ses actions dans des domaines dans lesquels ceci est réalisable ; qu'en ce qui concerne l'inscription des non luxembourgeois sur les listes électorales, il

donne à considérer que pour la Ville environ 40.000 remplissent les conditions actuelles pour s'inscrire, mais que 5.500 l'ont fait à ce stade ;

Entend M. Radoux intervenant en rappelant que la Ville participe dans le domaine des droits de l'homme à de nombreux projet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger ; que le collège échevinal examine les besoins des citoyens de la Ville et cible ses actions sur ceux-ci ; qu'il est à prévoir que si des réserves seront formulées, des discussions en fait inutiles seront reprises ;

Entend M. Bauer soulevant que lors de sa réunion du 4 mai 2016, la commission du contentieux a demandé de remettre le sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion ; qu'il veut savoir si ceci a été fait, sinon pourquoi cette commission n'a pas été invitée à la présente réunion ; qu'il plaide pour sortir du texte de la Charte les articles auxquels le collège échevinal ne peut se rallier, et d'informer les initiateurs du texte que la Ville soutient une initiative louable, mais qu'elle ne peut pas accepter l'intégralité du texte ;

Entend M. De Toffoli répondant que la commission du contentieux n'a plus remis la Charte à l'ordre du jour d'une autre réunion, parce qu'elle n'a pas vu la nécessité de ce faire ;

Entend Mme Fayot observant qu'il faut prendre soin de ne pas faire de dédoublements avec d'autres Chartes ou textes similaires ; que certains points pourront être intégrés dans le PCI ;

Procédant au vote concernant l'adhésion de la Ville de Luxembourg à la Charte Européenne des Droits de l'Homme :

- Commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes : 2 oui, 8 non, 0 abstention ;
- Commission de l'action sociale, de la santé et du 3e âge : 0 oui, 10 non, 0 abstention ;
- Commission consultative communale d'Intégration : 1 oui, 9 non, 0 abstention ;

2. Motion Déi Lenk : adhésion de la Ville au projet « Drapeau des Villes et Communes pour Tous » de la Fondation « Design for all » ; (en présence de M. Guy Foetz)

Entend M. Foetz exposant la motion ;

Entend M. Goldschmidt exposant que la Ville pourra adhérer à la Fondation « Design for All » avec une cotisation annuelle de 5.400.-€ ; que par contre il ne sera pas possible de demander le « Drapeau des Villes et Communes pour Tous » alors que la Ville ne peut pas dédier annuellement 2% de son budget d'investissement dans ce contexte ; que la Ville procède déjà à de tels investissements dans un ordre de grandeur comparable, mais qu'il faut éviter de surcharger le service financier avec des vérifications minutieuses ainsi que la genèse de discussions interminables dans le contexte de ces investissements ; qu'il est persuadé que la Ville ne manquera pas d'améliorer encore ses efforts en cas de besoin ;

Entend Mme Kayser expliquant que l'adhésion au réseau permettra de participer à des rencontres dans d'autres villes adhérentes ; qu'elle rend encore attentif à une démarche en cours, à savoir la préparation d'un plan d'action des besoins spécifiques ; qu'il n'y a pas d'obligations directes qui se dégagent à charge de la Ville si elle adhère au réseau ; qu'elle est réticent en ce qui concerne la demande du « Drapeau », parce que la Ville ne doit pas se faire imposer un plan d'action ;

Procédant au vote concernant la motion en tant que telle :

- Commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes : 0 oui, 10 non, 0 abstention ;
- Commission de l'action sociale, de la santé et du 3e âge : 0 oui, 10 non, 0 abstention ;

- Commission consultative communale d'Intégration : 1 oui, 10 non, 0 abstention ;

Procédant au vote concernant l'adhésion de la Ville au réseau « Design for All » :

- Commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes : 10 oui, 0 non, 0 abstention ;
- Commission de l'action sociale, de la santé et du 3e âge : 11 oui, 0 non, 0 abstention ;
- Commission consultative communale d'Intégration : 10 oui, 0 non, 2 abstentions ;
- M. Foetz quitte la séance ;

3. Présentation et discussion du plan communal d'intégration (PCI) ;

Entend M. Goldschmidt introduisant le sujet par l'observation qu'il a été procédé à l'établissement d'un état des lieux interne et externe, qualitatif et quantitatif avec la collaboration du CEFIS dont la présentation a également été faite aux présentes commissions ; qu'un texte global a été élaboré pour énumérer les actions développées au niveau de la Ville, les actions en voie de développement ainsi que des nouvelles actions ;

Entend Mme Kayser expliquant brièvement le but des documents communiqués aux membres des commissions ; qu'elle rappelle que la démarche a été expliquée par des représentants du CEFIS aux commissions en réunion conjointe ; qu'il est important de bien planifier le travail d'intégration au niveau communal, alors que 70% de la population de la Ville est non luxembourgeoise, et que chaque année la Ville se voit confrontée à un nombre important de nouvelles arrivées ; que le comité de pilotage suivra le Plan Communal d'intégration (PCI) qui est en principe valable pour une période de 3 ans ; qu'il faut procéder à une évaluation régulière pour revoir les priorités qui peuvent changer en fil des années ; que pour l'établissement du PCI, une approche thématique a été retenue ; que la partie consacrée aux besoins spécifiques sera intégrée plus tard dans le plan ;

Qu'un chapitre complet de l'état des lieux a été consacré à la diversité ;

Qu'au niveau du personnel de la Ville, il y a des formations qui en partie renferment aussi la formation interculturelle ; qu'il faut voir dans quels domaines une formation plus approfondie sera utile ; qu'il a été procédé également au recensement des compétences linguistiques ;

Qu'en ce qui concerne le marché de l'emploi, il y a lieu de relever un partenariat avec l'ADEM ; que l'action « Léierplätzen » concerne essentiellement les jeunes ; qu'un projet pilote prévoit 6 postes pour étudiants réfugiés pendant l'été ; qu'un projet prévoit de dresser un bilan de compétences pour les demandeurs et bénéficiaires de protection internationale (DPI/BPI) ; que l'intégration est inévitablement liée à l'emploi ;

Que l'accueil, l'accès aux services en aide sociale prévoit notamment un projet avec Just Arrived Ambassador Club ; que le volet accueil vise aussi l'accueil au service intégration, et l'accueil des DPI/BPI ; que pour ceux-ci l'accessibilité aux activités culturelles et sportives est assurée par des tickets d'entrée gratuits, la mise à disposition des locaux requis ; qu'il est important de rendre l'information accessible en plusieurs langues, aussi sur le site internet ;

Que dans le contexte des activités culturelles, sportives et de loisirs, il y a lieu de citer les rencontres sans frontières, MusiqCité, sport pour tous, CAPEL, activités pour seniors ; que des réflexions sont également faites pour aider les associations et clubs dans ce contexte ;

Qu'au niveau de l'éducation, des actions de proximité permettent la rencontre des enfants de l'enseignement privé et public ; qu'un projet vise des bibliothèques multiculturelles ; qu'il est pris soin d'intégrer les enfants des DPI dans les écoles et foyers de la Ville ;

Que le site concernant les cours de langue est disponible et des cours spéciaux pour personnes fragilisées sont prévus ;

Que dans le cadre du logement, il y a des appuis pour l'agence immobilière sociale et des soutiens pour des projets innovants ;

Qu'au niveau de la participation socio-politique, des projets comme la fête des voisins, des fêtes de quartier sont soutenus ; que des actions sont lancées dans le but d'inciter à l'inscription sur les listes électorales ;

Entend M. Radoux constatant que le plan présenté donne un cadre de ce qui a déjà été fait, et de ce qui est fait actuellement ; qu'il s'agit d'un instrument évolutif à compléter, en redéfinissant les priorités ; que le plan énumère beaucoup d'actions existantes et en planification pour le futur ;

Entend Mme Kayser répliquant à une intervenante que pour les « Léierplaatzen » des critères sociaux sont essentiellement pris en compte et qu'il n'y a pas de critère d'embauche « intégration » ; répondant à une autre intervenante qu'en ce qui concerne les cours de langue, il est pris soin que les nouveaux arrivants apprennent en premier lieu le français, ensuite le luxembourgeois ; que les cours de luxembourgeois sont souvent sollicités par des personnes qui résident déjà au pays pendant un certain temps ; que les cours de langue sont complétés par des cours de culture et des visites ; répondant à la question si les moyens pour procéder à une évaluation du plan dans un an sont disponibles, qu'il échet de faire une évaluation par une méthodologie correcte ; qu'il peut être pris recours au CEFIS pour le monitoring culturel p.ex. ; qu'un intervenant s'interroge comment il sera possible de mesurer l'impact et qu'il faudra suivre le fonctionnement avant de procéder à l'évaluation des résultats ; entend encore Mme Kayser complétant que le travail avec les associations se fait tous les ans ; qu'il y a eu des soirées thématiques, et une conférence pour valider certaines priorités ;

Procédant au vote concernant le plan communal d'intégration (PCI) :

- Commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes : 9 oui, 0 non, 0 abstention ;
- Commission de l'action sociale, de la santé et du 3e âge : 10 oui, 0 non, 2 abstentions ;
- Commission consultative communale d'Intégration : 12 oui, 0 non, 0 abstention ;

Fin de la réunion